

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
 DES DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2025\_C\_154V2**

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
 ENTRE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST ET LE BRGM POUR  
 L'IDENTIFICATION DE SITES D'IMPLANTATION DE NOUVEAUX FORAGES SUR LE  
 TERRITOIRE DE SAINT-ANDRE PAR ANALYSE MULTICRITERE ET INTERPRETATION AEM

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/09/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>32</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>41</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

## AFFAIRE - 2025\_C\_154V2

### CONVENTION DE PARTENARIAT

#### ENTRE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST ET LE BRGM POUR L'IDENTIFICATION DE SITES D'IMPLANTATION DE NOUVEAUX FORAGES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ANDRE PAR ANALYSE MULTICRITERE ET INTERPRETATION AEM

Le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences de la communauté d'agglomération s'élargissent : l'eau et l'assainissement sont transférés des communes à la CIREST.

L'exercice de ces compétences s'appuie sur divers partenariats notamment avec des organismes publics de recherche et d'expertise.

Le territoire de Saint-André connaît depuis plusieurs années des tensions récurrentes concernant l'alimentation en eau potable du fait notamment d'une raréfaction des ressources en eau superficielle.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau de la commune, il est proposé d'étudier les possibilités d'exploiter de nouvelles ressources souterraines en identifiant les sites potentiels d'implantation de nouveaux forages sur une partie du territoire de la commune actuellement non explorée.

Cette étude sera menée par le BRGM dans le cadre d'une convention de partenariat.

#### Présentation du BRGM:

Le BRGM est un organisme public de recherche et d'expertise dans le domaine des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol et qui porte la mission de service géologique national. Il s'agit d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), créé en 1959, placé sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du Ministère de la transition énergétique et du Ministère de l'économie et des finances.

En région, le BRGM intervient préférentiellement sur des missions d'appui aux politiques publiques pour le compte des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités et des agences d'objectifs. Il possède une représentation à La Réunion.

Le BRGM a pour ambition de répondre à des enjeux majeurs pour notre société, plus particulièrement à ceux liés au changement climatique, à la transition énergétique et au développement de l'économie circulaire. Autour des géosciences, le BRGM développe une expertise pour contribuer à une gestion harmonisée et un usage maîtrisé du sol et du sous-sol des villes et des territoires.

#### Contenu de la convention:

La convention proposée s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la CIREST et le BRGM validé le 27 janvier 2025.

L'objectif de l'étude est de proposer une sélection de parcelles sur lesquelles des nouveaux forages productifs pourraient être implantés.

Cette étude réalisée par le BRGM comprendra :

- Une analyse multicritère sur la base des données urbanistiques, hydrogéologiques, réglementaires et la prise en compte des risques naturels, des ressources en eau et du réseau AEP existants ;
- Une analyse cartographique de la sensibilité aux pollutions et intrants agricoles ;
- L'interprétation hydrogéologique des données de géophysique héliportée AEM acquises lors de la campagne de 2014 réalisée par le BRGM, permettant d'identifier les formations géologiques souterraines.

Les résultats de l'étude seront pris en compte dans l'élaboration du Schéma Directeur d'Eau Potable intercommunale en cours.

**Durée prévisionnelle:**

La durée prévisionnelle de l'étude est de six (6) mois à compter de la date de signature par la dernière des Parties.

**Montant de la convention:**

Le montant de la prestation est de 39 600,00 € HT soit 42 966,00 € TTC à la charge de la CIREST.

Il est proposé de valider le projet de convention pour la réalisation de l'étude visant à l'identification des sites d'implantation de nouveaux forages sur le territoire de la commune de Saint-André au travers d'une analyse multicritère et d'une interprétation des données de géophysique pour un montant de 39 600,00 € HT.

Cette collaboration entre la CIREST et le BRGM s'inscrit dans la convention cadre de partenariat signée le 27 janvier 2025 et ciblée sur les problématiques de la ressource en eaux souterraines, de la gestion des risques naturels et anthropiques, de la gestion du trait de côte, de la ville durable et de l'économie circulaire.

- **VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- **VU** la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- **VU** l'obligation d'exercer la compétence GeMAPI définie au L211-7 du Code de l'Environnement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la Communauté d'Agglomération ;

- **VU** l'article L 211-7 du Code de l'environnement, relatif à la compétence GEMAPI ;
- **VU** le Décret n° 2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du Code de la recherche et notamment ses articles R333-13 à R333-31 ;
- **VU** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;
- **VU** le contrat d'objectifs, de moyens et de performance Etat-BRGM 2023-2027 ;
- **VU** les orientations de service public du BRGM pour l'année 2025, adoptées par le « Comité National d'Orientations du Service public » le 21 mai 2024 et approuvées par le Conseil d'Administration du 20 juin 2024 ;
- **VU** la convention cadre de partenariat entre la CIREST et le BRGM 2025-2027 signée le 27 janvier 2025.

**Considérant,**

- la nécessité de disposer d'une analyse des possibilités d'exploiter de nouvelles ressources souterraines sur le territoire de la commune de Saint-André pour sécuriser l'alimentation en eau de la commune,
- la mission d'appui offerte au BRGM dans le cadre de ces missions auprès des politiques publiques dans le domaine des sciences de la Terre,

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 41 « Pour »,**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat entre la CIREST et le BRGM pour l'identification de sites d'implantation de nouveaux forages sur le territoire de Saint-André par analyse multicritère et interprétation AEM ;
- **D'APPROUVER** le montant de la convention de 39 600,00€HT soit 42 966,00 €TTC ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer une convention de partenariat ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY